

**1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHE :**

Commune de Saint-Benoît  
Direction Générale Adjointe - Cadre de Vie  
Direction Voirie et Aménagement Urbain  
BP 61  
97470 Saint-Benoît  
Tél. 02 62 50 88 00 Fax. 02 62 50 88 01

**2. OBJET DU MARCHE :**

**Aménagement du Front de mer de la Commune de Saint-Benoit**

Outre la réfection de voirie de la rue Bertin, il est prévu surtout de créer une esplanade d'activités pourvue en réseaux, permettant l'accueil d'événementiels. Il est prévu aussi un traitement paysager de parcelles qui sont actuellement en friche autour de l'IRTS, de l'ancienne gare du C F R, et de la piscine.

Pour information le marché global est décomposé en 2 lots :

- Lot 1 : Voirie et réseaux divers
- Lot 2 : Plantations et espaces verts

Conformément aux dispositions de l'article R. 2151-9 du Code de la Commande Publique, des variantes sont autorisées. Les exigences minimales sont précisées dans les documents de la consultation.

**3. LIEU D'EXECUTION :**

Territoire de la Commune de Saint Benoît

**4. TYPE DE PROCEDURE**

La consultation est passée par Procédure adaptée ouverte en application de l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique.

**5. CRITERES POUR LE CHOIX DU PRESTATAIRE**

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

1. **Prix : 60%**
2. **Valeur technique : 40%**

**6. RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Le dossier de consultation des entreprises doit être retiré gratuitement par voie dématérialisée directement **sur le site du profil acheteur de la commune** : <http://www.achatpublic.com>

**7. DATE ET HEURE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES**

06 Avril 02021 à 12h00 (heure locale) soit 10h00 (heure de Paris)

**8. LIEU DE DEPOT DES OFFRES**

Les offres doivent obligatoirement être transmises par voie dématérialisée sur le profil acheteur : <http://www.achatpublic.com>

**9. DATE D'ENVOI DE L'AVIS AUX PUBLICATIONS (PRESSES LOCALES + BOAMP) :  
Le 08 Mars 2021**